

EXERCICES (correction)

Les symboles de la Monarchie

Louis XIV est appelé le Roi-Soleil. Sur les tableaux où il est représenté, on distingue les symboles du pouvoir royal : l'épée du sacre, le sceptre, la couronne et la main de la justice.

Complète le dessin avec les mots suivants:

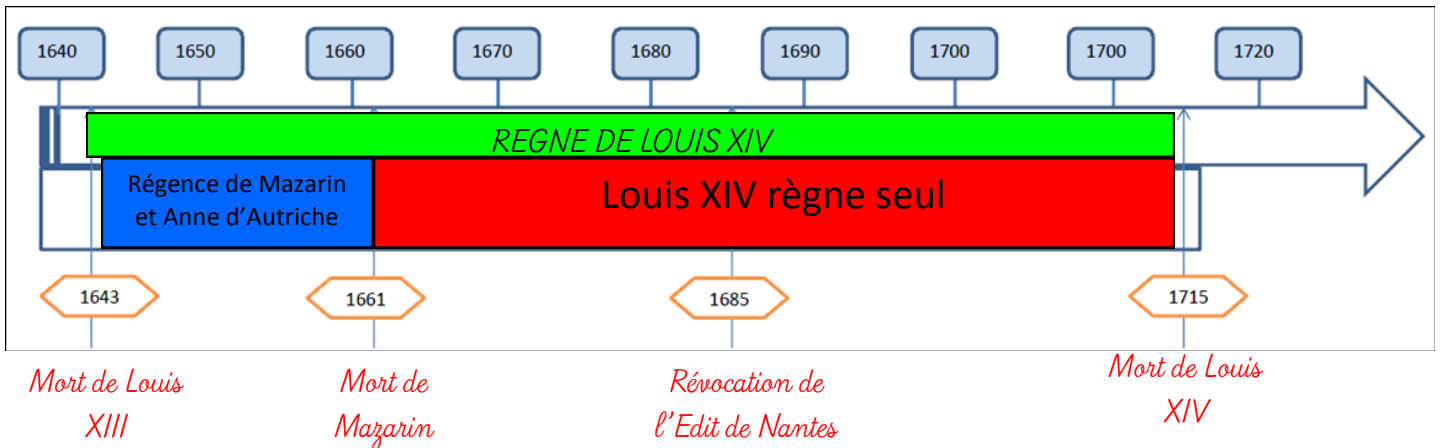
- ① couronne
- ② Sceptre
- ③ fleurs de lys
- ④ Épée
- ⑤ main de la justice
- ⑥ manteau du sacre
- ⑦ croix du Saint-Esprit



Les insignes	Le pouvoir
L'épée	Le pouvoir militaire
Le sceptre	Le pouvoir politique
La main de la justice	Le pouvoir de la justice
La couronne	Le pouvoir royal
Le manteau brodé	Le pouvoir héréditaire
Le collier du Saint esprit	Le pouvoir sur la noblesse
Les gants blancs	Le pouvoir religieux

Louis XIV et la monarchie absolue

Louis XIV devient roi à la mort de son père Louis XIII en 1643, à l'âge de 5 ans. Etant trop jeune pour gouverner, le pouvoir est assuré par sa mère Anne d'Autriche et le cardinal Mazarin, nommé 1er ministre: c'est la régence*. En 1661, à la mort de Mazarin, Louis XIV décide de gouverner seul, en maître absolu. Il prend seul les grandes décisions et impose son autorité à tous. Il impose une seule religion (le catholicisme) et révoque l'édit de Nantes en 1685. Il considère qu'il a été élu par Dieu. On parle de Monarchie de droit divin. Louis XIV est surnommé « le roi soleil ». Il fait construire un château à Versailles qui symbolise son pouvoir.



Lexique

Monarchie absolue de droit divin : pouvoir royal presque sans limite par la volonté de Dieu

Régence : Période pendant laquelle le pouvoir est exercé par une personne appelée « régent » ou « régente » en attendant que le roi devienne adulte.

Lexique

Monarchie absolue de droit divin : pouvoir royal presque sans limite par la volonté de Dieu

Régence : Période pendant laquelle le pouvoir est exercé par une personne appelée « régent » ou « régente » en attendant que le roi devienne adulte.

Lexique

Monarchie absolue de droit divin : pouvoir royal presque sans limite par la volonté de Dieu

Régence : Période pendant laquelle le pouvoir est exercé par une personne appelée « régent » ou « régente » en attendant que le roi devienne adulte.

Lexique

Monarchie absolue de droit divin : pouvoir royal presque sans limite par la volonté de Dieu

Régence : Période pendant laquelle le pouvoir est exercé par une personne appelée « régent » ou « régente » en attendant que le roi devienne adulte.

Lexique

Monarchie absolue de droit divin : pouvoir royal presque sans limite par la volonté de Dieu

Régence : Période pendant laquelle le pouvoir est exercé par une personne appelée « régent » ou « régente » en attendant que le roi devienne adulte.